

devait retirer une somme d'argent importante. Quand on releva le corps de la victime, Guillemain ne voulut pas aller le voir, redoutant, disait-il, de trop fortes impressions.

Il n'est pas sans intérêt, maintenant de prendre connaissance de la déposition de Guillemain à l'enquête du coroner, alors que personne n'était encore soupçonné. Voici la copie de sa déposition :

"J. B. Guillemain, fils, âgé de 17 ans, de Saint-Liboire, dépose et dit: Le défunt est mon oncle. Je suis ici depuis environ quatre semaines; avant de venir ici j'étais à Biddeford. J'ai été deux ans là. Je suis né à St-Liboire. A ma connaissance, mon oncle et ma tante n'ont jamais eu de difficultés; de ce temps-ci, mon oncle ne s'absentait pas souvent; ma tante n'était pas malade samedi matin; mon oncle a dit qu'il s'en allait à Saint-Hyacinthe. Je n'ai rien entendu. Je suis parti pour aller faire du fossé avec un de mes oncles, Désiré Berthiaume, de Saint-Liboire. Nous avons travaillé jusque vers 2 heures de l'après-midi. Nous sommes venus dîner ici vers midi quand nous sommes revenus, vers deux heures, ma tante était seule avec les enfants. J'ai bûché du bois avec les deux garçons, les plus vieux. Nous avons soupé vers les 6 heures; nous étions toute la famille. Je ne suis pas allé veiller mais je suis resté à la maison quand M. Lapierre est venu demander si M. Laplante était ici. Ma tante a répondu que non. Lapierre est parti tout de suite pour avoir tir Nadeau, le voisin. Rendu au corps, qui était dans le chemin, je ne l'ai pas reconnu; ma tante s'était couchée sur le lit; je déclare aussi que ma tante n'est pas sortie de la maison depuis deux heures et qu'elle a lavé son plancher dans l'après-midi; une de ses cousines, une fille de Désiré Berthiaume, est arrivée ici vers 6 heures et elle était encore ici quand Lapierre est venu; aussitôt que le corps a été rentré, elle est partie pour s'en aller chez elle.

"Je suis retourné chez Mme Berthiaume où j'ai passé la nuit."

Nous ne nous égarerons pas dans tous les minutieux mais inutiles détails de ce drame. Quelque intéressants que soient ces détails, ils nuiraient à la clarté de notre récit; aussi les sacrifions-nous sans hésitation.

Après son arrestation à Biddeford, l'accusé fut pris de honte ou de remords, nous ne savons au juste, mais il paraissait impatient de fuir la ville où habitaient ses parents dont il avait broyé le cœur. Cette disposition de Guillemain dispensa la justice canadienne de recourir aux formalités de l'extradition et Guillemain, de plein consentement, fut ramené au Canada par les soins de l'officier de police Ducharme, et écroué à la prison commune de St-Hyacinthe.

Mais la veille du jour de son départ pour le Canada, Guillemain donna une autre version de sa participation au crime et s'attribua un nouveau complice, sans toutefois retirer ce qu'il avait dit à l'égard de sa tante. Ces dépositions, ou plutôt ces accusations de Guillemain étaient passablement ténébreuses, mais il faut considérer que la